

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Band: - (1943)
Heft: 4

Rubrik: Künstlerischer Wettbewerb = Concours artistique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Neue Vorstände - Nouveaux comités

Sektion Zürich :

<i>Präsident :</i>	Willy Fries, Maler.
<i>Vize-Präsident :</i>	Heinrich Müller, Maler.
<i>Kassier :</i>	Leon Berger, Bildhauer.
<i>Aktuare :</i>	Adolf Holzmann und Iwan Hugentobler, beide Maler.
<i>Protokollführer :</i>	Jakob Gubler, Maler.
<i>Beisitzer :</i>	Ernst Baltensperger, Ernst Kempfer, Otto Teucher, alle Maler.

Sektion de Paris :

<i>Président</i>	
<i>et secrétaire :</i>	Henry Wanner, peintre.
<i>Vice-président :</i>	Auguste Suter, sculpteur.
<i>Trésorier :</i>	Ernest Hubert, peintre.
<i>Membres-adjoints :</i>	Otto Bänninger, sculpteur. Adrien Holy, peintre.

Künstlerischer Wettbewerb

Für die malerische Ausschmückung eines Raumes in einem öffentlichen Gebäude des Bundes wird vom Eidgenössischen Departement des Innern ein zweiter, beschränkter Wettbewerb eröffnet, zu dem zwölf Künstler aus dem Kanton Bern und den angrenzenden Kantonen eingeladen sind.

Concours artistique

Le département fédéral de l'intérieur ouvre un second concours restreint pour la décoration picturale d'un local d'un bâtiment public de la Confédération. Sont invités à concourir douze artistes domiciliés dans le canton de Berne et dans les cantons limitrophes.

Betr. **Bronceguss-Verbot** ist an die Bildhauer, Mitglieder der G. S. M. B. u. A. am 8. April 1943 ein Rundschreiben folgenden Inhalts versandt worden :

Es freut uns, Ihnen mitteilen zu können, dass es den Bemühungen des Zentralvorstandes gelang, vom Kriegs-Industrie- und Arbeitsamt, Sektion für Metalle, zu erreichen, dass die für das zweite Vierteljahr bewilligten 300 Kg. Bronzelegierungen unter folgenden, von den Vorschriften gemäss unserm Rundschreiben vom 10. Februar 1943 abweichenden Verpflichtungen zu verwenden sind :

Ziffer 3. Dass Gewicht der fertig hergestellten Bronzefigur darf 10 Kg. (früher 3 Kg.) nicht übersteigen.

Ziffer 4. Die Höhe der eigentlichen Bronzefigur darf maximal 1 Meter (früher 30 cm.) sein.

Die übrigen, bisherigen Vorschriften bleiben unverändert.

Zentralsekretariat G. S. M. B. u. A.

Au sujet de l'**interdiction de fonte de bronze**, il a été envoyé le 8 avril 1943 aux sculpteurs, membres de la Société des P. S. A. S., une circulaire ayant la teneur suivante :

Nous avons le plaisir de vous informer que grâce aux démarches du comité central, l'office de guerre pour l'industrie et le travail, section des métaux, a autorisé pour le 2^e trimestre l'utilisation de 300 kg. de bronze aux conditions suivantes, divergentes de celles contenues dans notre circulaire du 10 février 1943 :

Chiffre 3. La quantité de bronze pouvant être employée par objet (pièce terminée) ne doit pas dépasser 10 kg. (précédemment 3 kg.).

Chiffre 4. La hauteur de la pièce d'art (pièce terminée) ne doit pas dépasser 1 mètre (précédemment 30 cm.).

Les autres prescriptions précédentes restent inchangées.

Secrétariat général P. S. A. S.

Berichte der Sektionen

Sektion vaudoise. Durant l'année 1942 l'activité de la section ne s'est pas évadée des limites que lui trace celle des années précédentes. Après une tentative de donner plus d'intérêt à nos réunions en ne les restreignant pas exclusivement à des opérations administratives et statutaires, notre comité n'a pu que se soumettre aux désirs exprimés de ne pas innover.

Dès lors, notre vie a été sans histoire.

Les faits les plus saillants soumis aux délibérations de la section sont relatés ici.

Salon de Lausanne. Le comité provisoire de ce Salon nous a abordés dès décembre 1941, nous priant de consentir à céder les salles du Musée Arlaud retenues par la section pour son exposition de printemps. Le comité n'a pu consentir à cette demande, estimant qu'il devait maintenir, toutes les fois qu'il le pouvait, la tradition de réunir ses membres en une exposition annuelle.

Invitée plus tard à participer officiellement à l'organisation du Salon de Lausanne, la section, au cours de sa séance du 9 février 1942, tout en souhaitant à cette manifestation un succès dont bénéficieraient les artistes, a décidé de laisser à chaque membre la liberté la plus entière vis-à-vis de cette organisation.

Le Salon de Lausanne a coïncidé avec le Comptoir ; son succès a été tel qu'il assure la continuation de cette manifestation. Si la section n'a pas officiellement participé à son organisation, plusieurs de nos membres ont figuré dans le comité et dans le jury.

Exposition de la section en 1942. L'organisation de l'exposition de printemps a été confiée à une commission qui, présidée par Jacques Berger, était formée de nos collègues René Francillon, Richard Hartmann, Robert Perrin et Pierre Blanc. Très bien conçu et d'une tenue artistique incontestable, notre Salon 1942 n'a cependant soulevé qu'un intérêt relatif en égard de celui qu'on était en droit d'en attendre, car 567 entrées seulement ont été enregistrées et le résultat financier s'est traduit par un déficit de fr. 466.70 comblé par la caisse.

Nous avons adressé aux autorités et à certaines personnalités des lettres individuelles les priant d'honorer de leur présence le vernissage. Cette pressante requête n'a été suivie d'aucune réponse, sauf en ce qui concerne la Commune de Lausanne, laquelle avait délégué M. Peitrequin, directeur des travaux, et l'Association des intérêts de Lausanne, que son directeur M. Faillietaz a représenté.

Nous tenons à remercier encore ici le comité d'organisation de notre Salon 1942 pour toute sa peine, regrettant que celle-ci n'ait pas été payée de suffisamment d'encouragement.

Nous avons demandé à la direction de l'École cantonale de dessin de bien vouloir nous réserver à nouveau les salles pour un Salon 1943.

Musée Arlaud. Le projet d'affecter le Musée Arlaud à des expositions périodiques de peinture a rebondi cette année à la suite d'une intervention de la direction des travaux de la ville de Lausanne. Une étude établie par notre collègue Diserens à la demande de la direction précitée en vue de l'aménagement du Musée Arlaud à sa nouvelle destination, nous a été soumise. En outre, M. le directeur Peitrequin a bien voulu, à l'issue de la séance ordinaire du 13 juillet 1942, entretenir la section de ces projets.

Le comité d'abord, puis la section ensuite, ont examiné les études de M. Diserens, ont fait à celles-ci certaines objections qui ont été pour notre collègue l'occasion de revoir et de compléter son projet. Celui-ci est maintenant conforme aux vœux et désirs exprimés par nos membres et l'étude remaniée a été à nouveau soumise par la direction des travaux à notre section.

Si la situation mondiale permettait aux autorités de réaliser ce projet, on peut penser que nous serions prochainement dotés de locaux qui, sans rivaliser avec ceux de certaines villes suisses de l'importance de Lausanne, constitueraient, sur la situation actuelle, un progrès appréciable.

Autres manifestations. Outre les très nombreuses expositions de nos collègues, dont la presse a parlé toujours avec éloges, la Galerie du Capitole a organisé, pour coïncider avec les fêtes de l'An, un Salon dit de Noël ouvert actuellement.

Plus récemment, une association qui a pris nom « Académie d'Art » espère venir en aide aux artistes en organisant le prêt de leurs tableaux dans certains milieux où elle croit pouvoir recruter des acheteurs. Notre société ne saurait marchander sa sympathie à une entreprise